

École Maternelle de Chancelade

Procès verbal du Premier Conseil d'école du 07 novembre 2019

Année scolaire 2019-2020

Ouverture de la séance à 18h.

Présents : - **Enseignants :** Mme Estelle BACOFIN (classe de Petite Section/Moyenne Section), Mme Isabelle CHATEAUREYNAUD (classe de Moyenne Section), Mme Christel LAVIGNE (classe de Moyenne Section/Grande Section), et Mme Nathalie VERNEUIL STE LUCE (remplaçante de M. DELADERRIERE en classe de Grande Section).

- **Représentants de la municipalité :** M. CASAURANCQ (Adjoint aux Affaires Scolaires et à la Vie associative et Citoyenne)

- **Délégués des parents d'élèves :** Mme Julie BOUTAL, Mme Alexandra DESCHAMP, Mme Mathilde JAUBERT et Mme Agathe DUMEZ.

Excusés : - Mme Nancy BROTHERSON, Inspectrice de l'Éducation Nationale

- M. TESTUT, Maire de la commune

- Mme Sandrine SALINIER (conseillère municipale)

- Mme Bénédicte LE CORRE (classe de Petite Section et directrice)

- M. Gonzague DELADERRIERE (classe de Grande Section)

- Mme Marion LADHUI (enseignante en classe de Petite Section le vendredi/décharge de direction)

- M. Philippe FOURNIER (psychologue scolaire)

- Mme FONDEUR (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale)

- Mme Lydie LOURD (responsable du service jeunesse de la commune)

- Mme Edwige BRAZEILLES (représentante du service jeunesse de la commune)

- M. Vincent BOSSELINE (remplaçant de Mme LE CORRE)

Présidentes et secrétaires de séance : Mmes Estelle BACOFIN, Isabelle CHATEAUREYNAUD et Christel LAVIGNE

I. Le fonctionnement de l'école :

1) Installation et rôle du conseil d'école

- Les enseignantes souhaitent la bienvenue à tous les membres et aux nouveaux représentants des parents d'élèves. Les personnes non présentes sont excusées.

Un tour de table est fait.

Une présentation de la composition et du rôle du conseil d'école est faite.

- Composition :

<u>Membres siégeant de droit</u>	<u>Membres ayant voix consultative</u>
<ul style="list-style-type: none">- Le directeur de l'école : le président- Les enseignants et les remplaçants- Deux élus (le maire ou son représentant et 1 conseiller municipal)- Un des maîtres du RASED- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école- Le DDEN : déléguée départementale de l'Éducation Nationale- L'IEN de la circonscription (qui assiste de droit à toutes les réunions)	<ul style="list-style-type: none">- Autre personnel de l'Education Nationale- Les ATSEM- Le périscolaire- Les suppléants- Le président peut également inviter toute personne qui peut apporter un éclairage

- **Sa fréquence :**
- au moins 3 fois par an (1 fois par trimestre)
 - depuis cette rentrée, allongement à un mois de délai maximum pour l'envoi de la première invitation au conseil d'école suivant la proclamation des résultats des élections
 - ordre du jour au moins 8 jours avant la date de réunion

Il peut être réuni à la demande : du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres.

- **Son rôle :** Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur d'école :

- 1) Vote le règlement intérieur de l'école ;
- 2) Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, il peut donner son avis ou formuler des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école, notamment :
 - a) les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
 - b) l'utilisation des moyens alloués à l'école ;
 - c) les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
 - d) les activités périscolaires ;
 - e) la restauration scolaire ;
 - f) l'hygiène scolaire ;
 - g) la protection et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire ;
 - h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
- 3) Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;
- 4) Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;
- 5) En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;
- 6) Donne son accord :
 - a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles ;
 - b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège.
- 7) Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures

d'ouverture de l'école.

En outre, il est informé :

- des principes de choix du matériel pédagogique divers
- de l'organisation des aides spécialisées
- des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents et

notamment la réunion de rentrée.

- *Les enseignants précisent l'importance d'avoir des relations cordiales avec tous les partenaires de l'école : mairie, parents d'élèves.*

2) Organisation pédagogique de l'école

- **Classes et effectifs** : 120 enfants sont inscrits à l'école maternelle et répartis dans 5 classes, soit une moyenne de 24,2 élèves par classe, donc pas de fermeture prévue.

Nous avons commencé l'année avec 118 élèves, 2 nouvelles inscriptions ont eu lieu en début de deuxième période : 2 MS (1 élève dans la classe de Mme Bacofin et 1 dans la classe de Mme Lavigne).

1 nouvel élève de PS sera inscrit le 02 décembre 2019 (soit un total de 121 élèves).

Aucun élève de familles de forains a été inscrit cette année.

- classe de PS de Mme Le Corre et Mme Ladhui : 23 enfants inscrits
- classe de PS/MS de Mme Bacofin : 23 enfants inscrits (16 PS et 7 MS)
- classe de MS de Mme Chateaufort : 25 enfants inscrits
- classe de MS/GS de Mme Lavigne : 24 enfants inscrits (12 MS et 12 GS)
- classe de GS de M. Deladerrière : 25 enfants inscrits

Les effectifs par niveau sont :

PS : 39 (+1 = 40) MS : 44 GS : 37

Mme Amélie VIERS est l'enseignante remplaçante rattachée à l'école mais elle a été nommée dans une autre école pour l'année.

Mme LADHUI est l'enseignante qui assure la décharge de Mme LE CORRE le vendredi et 8 mardis matin dans l'année.

- **RASED** : M. FOURNIER est le psychologue scolaire.

Mme Annick COSTE occupe le poste de maître E (donc aide pédagogique).

M. Fournier est déjà intervenu plusieurs fois depuis le début de l'année pour différents enfants de l'école et Mme COSTE est également venu observer les GS à plusieurs reprises.

- **Personnel de service** : 4 ATSEM à temps complet : Mme Sandrine AUGER en PS, Mme Sylvie LACOMBE en PS/MS, Mme Valérie VIEILLECROZE en MS, Mme Sandrine FORESTIER en MS/GS.

La classe de GS bénéficie d'une ATSEM à mi-temps : Mme Anne MARCELOT.

- **Service civique** : un service civique a été recruté fin septembre. Elle est venue 2 jours et depuis, elle est en arrêt. Depuis la reprise, elle est toujours en arrêt.

- Mme DUMEZ demande quel devait être le rôle du service civique.
- Les enseignants expliquent le rôle et les différentes tâches que peut faire le service civique.

3) **Élections des représentants de parents d'élèves**

Présentation des résultats des élections du 11 octobre 2019. Une seule liste complète était présentée par l'APE (Association des parents d'élèves). Les résultats sont les suivants :

- Nombre d'électeurs inscrits : 222
- Nombre de votants : 102
- Nombre de suffrages exprimés : 70
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 32
- Taux de participation : 45,95 %, ce qui constitue un pourcentage un peu plus élevé que l'année dernière.

Sont donc élus : - Les titulaires : Mesdames Julie BOUTAL, Alexandra DESCHAMP, Mathilde JAUBERT, Agathe DUMEZ et Monsieur Aurélien CARLOT.

- Les suppléants : Mesdames Charlotte COCHIN, Pauline URGEL, Hélène YAHIAOUI et Marie REMOUE

Le nombre de représentants des parents d'élèves élus au conseil d'école est égal à celui des classes de l'école. Ils sont élus pour la durée de l'année scolaire.

- Les enseignants remercient la mairie pour le matériel mis à disposition (urne), ainsi que les parents d'élèves présents lors du dépouillement et l'enregistrement des résultats.

Droits et devoirs des parents d'élèves : Le rôle et la place des parents à l'École sont reconnus et leurs droits sont garantis par des dispositions réglementaires énoncées dans le Code de l'éducation.

Une fois élus, les parents doivent représenter l'ensemble des parents. A travers leur mandat électif, ils parlent au nom de l'ensemble des parents et non plus en leur nom propre. Ils ont une obligation de discrétion et de confidentialité. Ces parents participent au conseil d'école, une instance réunissant tous les enseignants, le maire ou son représentant ainsi que des délégués de l'Éducation nationale, qui planche sur le bien-être des élèves et le bon fonctionnement de l'école. Le conseil d'école n'aborde pas de cas personnels.

- Les enseignants précisent qu'il est très important que les parents viennent voir directement les enseignants ou la directrice en cas de problème personnel.

4) **Règlement intérieur de l'école : présentation et vote**

Lecture du règlement intérieur.

- Modification de la partie concernant la fréquentation : il était écrit « La scolarité avant l'âge de six ans n'est pas obligatoire, mais l'inscription en maternelle entraîne une obligation de fréquentation « régulière » », il sera écrit « Conformément au premier alinéa de l'article L.113-1, du code de l'Éducation, modifié par la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, Chapitre II : l'extension de l'instruction obligatoire au plus jeune et l'obligation de formation jusqu'à la majorité, l'instruction est maintenant obligatoire pour chaque enfant à partir de 3 ans et jusqu'à l'âge de 16 ans. Doivent être présentés à l'école maternelle, à la rentrée scolaire, les enfants ayant trois ans révolus au 31 décembre de l'année en cours.

Pour tous les élèves de Petite Section, un aménagement du temps scolaire est possible **l'après-midi seulement** sur demande motivée des parents. Cette demande est soumise à l'avis du directeur et de l'IEN.

La fréquentation régulière de l'école maternelle est obligatoire. Toute absence, même d'une demi-journée, devra obligatoirement être justifiée par un appel téléphonique avant 8h20 le jour même de l'absence. ».

Il était écrit « Les heures de sortie sont : - 11h30 le matin : lundi, mardi, jeudi et vendredi, (12h00 le mercredi).

- 15h45 l'après-midi : lundi, mardi, jeudi et vendredi. », les horaires sont maintenant écrit dans un tableau.

- Modification de la partie « Hygiène et santé » : il était écrit « De même, l'accueil en maternelle ne peut se faire que si l'enfant est propre et ne porte plus de couche en journée. **Un accident peut arriver de temps en temps, mais une situation répétitive ne peut être tolérée.** », il sera écrit « Le port de couche n'est pas autorisé à l'école maternelle, sauf en cas de PPS. L'enfant doit être propre et avoir l'habitude d'aller aux toilettes seuls ou de demander de l'aide à un adulte. ».

Il est également ajouté « En cas d'accidents ou de malaises graves, les parents seront immédiatement informés.

En cas d'impossibilité de les joindre, l'enfant sera évacué selon les modalités définies par le médecin régulateur du SAMU ».

Le règlement intérieur est soumis au vote à main levée du conseil d'école.

- Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité, après un vote à main levée.

5) Organisation des rencontres avec les parents sur l'année

- Une réunion de rentrée a été organisée le 19 septembre 2019. Elle s'est déroulée en deux temps : un temps collectif dans la salle de motricité où la directrice a présenté les éléments importants pour le bon fonctionnement de l'école, suivi d'un deuxième temps dans la classe avec les enseignants.

- Des rencontres avec les parents auront lieu régulièrement et individuellement à la demande des parents ou à la demande de l'enseignant si nécessaire.

- Des portes ouvertes seront également mises en place au mois de juin 2020 afin d'accueillir les nouveaux élèves et leurs parents.

6) Les TAP, cantine, garderie

- **TAP** : de 15h45 à 16h30.

Présentation mairie : Mme Lydie LOURD, la nouvelle directrice, n'est pas présente à la réunion.

- *M. Casaurancq précise qu'il ne faut pas confondre le temps des TAP (dirigé) et le temps de garderie (libre). Un goûter est distribué sur le temps de garderie (pain, confiture ou chocolat et aucun autre choix).*

- **Cantine** : la quasi totalité des élèves mangent à la cantine. Ils sont répartis en 2 services : PS, PS/MS et MS au premier service de 11h30 à 12h30 et MS/GS et GS au deuxième service de 12h30 à 13h30.

Les collègues de GS souhaiteraient savoir s'il est possible, comme l'année passée, de prévoir quelque chose à manger pour le retour de la piscine à 11h30, sachant qu'ils mangent au deuxième service (les séances de piscine débuteront le mardi 07 janvier 2020 pour 10 séances).

- *M. Casaurancq répond qu'il faut faire une demande écrite. Cela avait été mis en l'année précédente.*

- **Garderie** : Les horaires ont été précisés à la lecture du règlement intérieur.

Il est rappelé que la garderie du mercredi de 12h à 12h30 est gratuite. Elle permet aux parents travaillant jusqu'à midi de venir chercher sans problème leurs enfants.

- **PAI** : pour asthme mais aussi plusieurs enfants présentent des allergies à certains aliments : chaque PAI est présent en trois exemplaires (dans l'école, à la cantine et à la garderie).

- *M. Casaurancq explique qu'en cas d'allergie alimentaire, ce sont les parents qui amènent le repas tous les matins et le donnent à la cantine dans un frigidaire spécifique.*
- *M. Casaurancq ajoute que 5 personnes surveillent les enfants à la cantine pour chaque service et à la garderie, il y a 2 personnes.*

7) Calendrier scolaire de l'année

Cette année, chaque période compte entre 6 et 7 semaines, sauf la période 5 qui en compte 9.

Cette année, les classes vaqueront le vendredi 22 mai 2020 pour le pont de l'Ascension.

Il est rappelé que le calendrier a été donné à chaque famille en début d'année.

8) La charte internet

Les enseignants en rappellent les termes. Elle a déjà été distribuée dans le cahier de correspondance avant les vacances.

9) Sécurité : Incendie, PPMS

- **Incendie** : Deux exercices pratiques d'évacuation au minimum doivent obligatoirement être mis en place au cours de l'année scolaire. Le premier s'est déroulé le vendredi 20 septembre 2019. Pour ce premier exercice, tout le personnel de l'école était averti, ainsi que les enfants.

L'école a été évacuée en 2 min 24 sec après appel. Les élèves sont sortis dans le calme.

Certains collègues ont souligné le fait que l'alarme était peu audible à certains endroits dans les classes (notamment les mezzanines et les salles de repos).

Pour le prochain exercice, le personnel sera prévenu mais pas les enfants.

- **PPMS (plan particulier de mise en sûreté)** : Depuis l'année dernière, des instructions relatives au renforcement des mesures de sécurité ont été envoyées par le rectorat.

Il convient de faire la distinction entre « risques majeurs » et « attentat-intrusion ».

Le PPMS « risques majeurs » produit ses effets dans le champ des accidents majeurs, d'origine naturelle ou technologique et fera l'objet d'un exercice spécifique dans l'année.

Le PPMS « attentat-intrusion » a été mis à jour. Un exercice a été réalisé le 08 octobre 2019.

L'équipe mobile de sécurité du rectorat est venue faire une intervention dans chacune des classes et effectuer l'exercice PPMS « attentat-intrusion » en présence de M. Casaurancq pour la mairie, de la police et de M. Thierry Gervais pour la DSDEN.

Un compte rendu d'exercice a été envoyé à la DSDEN, au rectorat et à la mairie.

- *Les enseignants ajoutent que chaque classe dispose du matériel nécessaire et remercient la mairie car le matériel périmé a été changé en début d'année.*
- *M. Casaurancq explique qu'il est possible d'augmenter la puissance des alarmes (le prévoir dans les travaux).*
- *Il faudrait également en ajouter dans plusieurs lieux (mezzanines, salles de sieste PS et PS/MS, motricité).*

Un mot informant les parents sur les conduites à tenir en cas de déclenchement du PPMS a été distribué après la réunion avec les parents au mois de septembre.

10) SST

- Un registre santé et sécurité au travail (SST) est mis à la disposition de tous les personnels et usagers de l'établissement.

Il peut être consigné toutes les remarques et les suggestions relatives aux problèmes de santé et de sécurité au travail. L'assistant de prévention de l'établissement ou de la circonscription veillera à son accessibilité, sa mise à jour et proposera des solutions au problème posé.

11) Le budget : école et coopérative scolaire

- **Budget école** : Cette année, le budget alloué a été maintenu à 40 €/élève pour les fournitures scolaires ; à 30 €/enfant pour le transport lors de sorties et 1133 € pour les activités culturelles et sportives de l'école. S'ajoute à cela les 825 € pour les activités musicales en lien avec le festival de jazz et le règlement de l'assurance de l'école de 47 €.

Les derniers achats de fournitures vont être faits ce mois-ci afin de clôturer les comptes de cette année 2019.

L'école souhaite renouveler le projet tennis en lien avec le projet de la DSDEN en lien avec les Jeux Olympiques de 2024 et le label « génération 2024 ». Le but de ce projet est de renforcer la dynamique sportive dans les écoles en partenariat avec les associations locales.

Ce projet a un coût de 200 €, comme l'année dernière.

- *Les enseignants demandent s'il est possible que la mairie prenne en charge la partie financière du projet.*
- *M. Casaurancq explique qu'il faut faire une demande écrite.*
- *M. Casaurancq précise que généralement, le budget reste le même c'est-à-dire pour les fournitures : 40 € par élève et par an et cela restera ainsi, même si le nombre d'élèves baisse. Il en est de même pour les 1133 € pour les activités culturelles, ainsi que pour les 30 € par élève et par an pour le transport.*

- **Coopérative scolaire** : Il a été demandé comme chaque année aux familles une participation financière à la coopérative scolaire. Cette participation couvrira tous les frais de sortie et d'achat de petit matériel pour les classes et il ne sera demandé aucune autre participation au cours de l'année scolaire.

La photo scolaire a eu lieu le vendredi 18 octobre. Elle sera une source de gains et les bénéficiaires de la vente aux familles participeront à financer les activités.

12) Les locaux : aménagements et travaux d'été

Différents travaux ont été effectués cet été :

- Dans les classes : réparation et consolidation des meubles, peinture des toilettes de la classe de MS/GS, fabrication de casiers pour les sacs des élèves de PS dans le couloir.
- A l'extérieur : nettoyage des avaloirs, taille des haies, désherbage des terrasses, plantations.
- Un nouveau lino a été posé dans le bureau de la directrice.

- *L'équipe pédagogique remercie la municipalité pour ces travaux.*

Les demandes de travaux sont transmises 15 jours avant les vacances à la mairie pour permettre une meilleure organisation des agents municipaux.

Les enseignants souhaiteraient que d'autres casiers soient installés pour les autres classes et prioritairement pour la classe de PS/MS car en période hivernal, il est très difficile pour les enfants d'avoir sur le même porte-manteau : leur sac d'école, leur manteau, leur tour de cou et leur sac de change.

- *M. Casaurancq explique que cela sera inscrit dans le budget 2020 et les travaux seront réalisés pendant les vacances d'été.*
Il ajoute que le détartrage des robinets sera fait pendant les vacances de Noël.
Les poignées des draisiennes ont été changées.

Un ordinateur portable vient d'être installé pendant ces vacances dans chacune des classes de l'école et l'équipe enseignante remercie la mairie pour ce nouveau matériel.

- *M. Casaurancq précise que les autres ordinateurs étaient obsolètes et sont partis au recyclage.*
- *M. Casaurancq ajoute qu'il y aura certainement un vidéoprojecteur dans les classes de PS et de MS (à valider au budget) pour la rentrée prochaine.*

II. La pédagogie :

1) Organisation de la semaine scolaire

Comme il a été dit lors de la lecture du règlement intérieur, la semaine scolaire s'organise en 5 jours : 4 journées de 5h15 (lundi, mardi, jeudi, vendredi) et le mercredi matin avec 3h d'enseignement, soit 24h hebdomadaire auxquelles s'ajoute un temps d'APC pour certains élèves.

2) Projet d'école de secteur : choix des axes prioritaires pour l'année

Il s'agit d'un projet d'école de secteur. Il a été élaboré en 2016 par les écoles de Chancelade, Château l'Evêque, Agonac et le Gour de l'Arche et se terminera en 2020.

- **Les axes 1 et 2 concernent toutes les écoles du secteur** :

a) **Axe 1 : Améliorer la cohérence et la continuité du parcours des élèves**

- Domaine 1 : **mobiliser le langage dans toutes ses dimensions.**

- Domaine 4 : **Construire les premiers outils pour structurer sa pensée.**

b) **Axe 2 : Réduire les écarts scolaires en prenant en compte la diversité des élèves et celle du territoire**

=> Pour mener à bien ces projets communs, les enseignants participent à des conseils de cycle de secteur.

- **Les fiches actions qui sont propres à chaque école** : elles portent sur l'ouverture culturelle, la pratique sportive et l'exploration du monde (sciences).

Les activités sportives et culturelles inscrites dans les fiches actions du projet d'école sont : a) a) Fiche 1 : Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions :

Acquisition de l'oral par des jeux d'écoute, de mémorisation ...

b) Fiche 2 : Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique :

cycle piscine, structure d'escalade, cycle cirque, cycle tennis.

c) Fiche 3 : Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques :

- Univers sonores : concert pédagogique de musique Baroque au mois de juin, chorale de jazz en juin en partenariat avec le festival de jazz de Chancelade, journée de présentation des instruments en juin.

- Productions plastiques : visite de musée, étude d'œuvres et de peintres

- Spectacle vivant : spectacle à l'Agora, à l'Odyssée ou au festival de la Vallée

- Arts du cinéma : dispositifs « école du petit spectateur » et « École et cinéma »

d) Fiche 4 : Explorer le monde :

sortie en forêt, projets de classe (élevages, expériences, plantations ...)

3) Les projets de l'année 2018-2019 en lien avec les fiches actions du projet d'école

I-/ **Les projets passés et en cours** :

a) **Spectacle « Trotter en toute liberté sans se faire écrabouiller »** : le lundi 16 septembre, tous les élèves de l'école maternelle ainsi que les 2 classes de CP de l'école élémentaire ont pu assister à un spectacle de marionnettes de grande qualité pour une première éducation à la route. Ce spectacle a été créé par la compagnie « Poc Poc » et proposé gratuitement par l'Association Prévention Maïf pour une première éducation à la route.

Les élèves ont beaucoup apprécié ce moment, même les PS (alors que nous étions en tout début d'année).

b) **Cinéma** : Toutes les classes sont inscrites à un projet cinéma.

Cette année, toutes les classes ont pu s'inscrire au projet « École et cinéma » avec 3 projections organisées au cours de l'année au CGR de Périgueux.

- Aucune projection était prévu pour le premier trimestre pour les classes de PS, PS/MS et MS et les classes sont donc allées voir la projection proposée par le projet « l'école du petit spectateur ».

La séance a eu lieu le 03 octobre.

Les élèves sont allés voir une série de courts-métrages intitulés : « Les Fables de Monsieur Renard ».

Au deuxième trimestre, ils iront voir « Le rêve de Sam » et au troisième trimestre, « Le petit chat curieux ».

- Les classes de MS/GS et GS iront voir les films du cycle 2.

Les classes de MS/GS et GS iront voir le 18 novembre « Les pionniers du cinéma », au deuxième trimestre « Tout en haut du monde » et au troisième trimestre « Max et les Maximonstres ».

=> Il est très intéressant de montrer une autre forme de cinéma que celui que les élèves peuvent voir à titre personnel à la maison. Par exemple, les GS pourront travailler sur un film en noir et blanc, un documentaire ou les PS et MS sur des courts métrages réalisés à partir d'albums de littérature de jeunesse. De nombreuses activités complémentaires sont possibles et ils permettent aux élèves de découvrir des grands films faisant partis du patrimoine français.

c) **Sorties forêt** : Toutes les classes devaient réaliser une sortie en forêt afin de découvrir la nature en automne, mais elle a été annulée pour cause d'intempéries.

d) **Sorties à la ferme** : Les classes de MS/GS et GS se sont rendues le lundi 07 octobre à la ferme de la Bertinie à Bourdeilles (ferme homologuée par l'Education Nationale).

e) **La bibliothèque** : Tous les 15 jours, depuis la mi-septembre, chaque classe se rend à la bibliothèque municipale de Chancelade.

Les PS s'y rendent tous les mardis des semaines impaires, les classes de PS/MS et MS tous les mardis des semaines paires et les classes de MS/GS et GS tous les jeudis des semaines paires.

Les élèves peuvent regarder, puis choisir un livre qu'ils ont ensuite la possibilité de ramener chez eux, puis, Sally, la bibliothécaire, leur lit 1 ou 2 histoires. Elle leur fait également découvrir ponctuellement la langue anglaise.

C'est un moment que les élèves apprécient beaucoup.

f) **Itinéraire baroque** : Mise en place d'un programme pédagogique d'initiation à la musique Baroque avec des interventions en classe qui seront assurées par les enseignants, mais aussi par un intervenant bénévole : M. Francis VOISE.

Le concert pédagogique aura lieu en juin 2020 en l'église de St Astier.

La première intervention de M. Voise a eu lieu le vendredi 18 octobre pour toutes les classes.

II-/ **Les projets à venir** :

a) **La piscine** : Les classes de MS/GS et GS sont inscrites dans un projet piscine. Elles se rendront tous les mardis pendant 10 semaines à l'Aquacap de Champcevinel.

La première séance aura lieu le mardi 07 janvier 2020.

Un projet a été élaboré par les enseignants de ces deux classes en corrélation avec les textes officiels et les recommandations des conseillers pédagogiques départementaux en EPS.

Les enseignants remercient vivement les parents accompagnateurs ainsi que ceux qui ont passé l'agrément pour accompagner.

b) **Le Tennis** : Les classes de MS, MS/GS et GS ainsi que les MS de la classe de PS/MS renouvellent le projet avec le club de tennis de la commune. Les élèves vont bénéficier de l'intervention du professeur du Tennis Club de Chancelade : Benjamin Dufour pour 5 séances de découverte d'1heure pour chaque classe dans la cour de l'école.

Pour clôturer cette séquence, une matinée de découverte sera organisée pour toutes les classes de l'école au club de tennis sur le site de Chercuzac. Elle doit avoir lieu à la fin de la séquence, fin mai/début juin.

- *Les enseignants rappellent que ce projet est en lien avec le projet de la DSDEN en lien avec les Jeux Olympiques de 2024 et le label « génération 2024 ». Ils expliquent que le but de ce projet est de renforcer la dynamique sportive dans les écoles en partenariat avec les associations locales.*

c) **Le musée** : Les classes de PS, PS/MS et MS se rendront au MAAP (musée d'art et d'archéologie du Périgord) à partir de la troisième période. Les visites seront en lien avec le thème de « La nature morte ».

d) **La Préhistoire** : Cette année, toutes les classes iront à Lascaux IV : au mois de février pour les classes de MS/GS et GS et au mois de mars pour les classes de PS, PS/MS et MS.

Un projet Préhistoire est en court de construction.

e) **Le festival de jazz** :

- Ces interventions en milieu scolaire concernent les GS et les MS/GS. Cette année encore les élèves devraient se produire avec les classes de l'école élémentaire sur la scène du festival de Jazz en juin 2020.

- Une intervenante, Marie- Estelle LABAUNE, viendra normalement faire chanter les classes avec peut-être une autre intervenante. C'est elle qui dirige la chorale. Une réunion doit être programmée afin de faire avancer le projet avec Mme LABAUNE. Merci à la municipalité et au Comité des fêtes pour le financement de ces interventions.

Il est important de souligner le fait de pouvoir offrir aux enfants des écoles l'occasion de se produire sur une vraie grande scène d'un festival de Jazz.

- Habituellement, une intervention vient compléter le projet pour toutes les classes de l'école avec une présentation des instruments de jazz. Ces interventions sont offertes par le comité des fêtes.

f) **Spectacle** : spectacle à l'Agora, à l'Odyssée ou festival de la Vallée (à déterminer en fonction du budget et des propositions). Pour l'instant, 2 classes sont inscrites à l'Agora. Les autres classes iront au festival de la Vallée.

g) L'équipe enseignante souhaite renouveler pour la troisième année consécutive **la semaine Kapla**. Mme Weber prête gentiment 5000 Kaplas pendant une semaine en période 4.

h) **L'infirmière de PMI** : Mme Annie CABANTOUS viendra proposer une séance d'éducation pour la santé dans les classes de PS/MS et MS. Il s'agit d'un atelier sur le sommeil. La première séance aura lieu le vendredi 8 novembre et la deuxième séance le vendredi 29 novembre.

i) **L'infirmière scolaire** : Agnès Basbayon viendra dans les classes de MS/GS et GS pour proposer des séances sur le thème : « Apprendre à porter secours ».

Un projet est en cours de construction avec la classe de PS sur le sommeil.

Mme Basbayon effectuera également des permanences à l'école afin de proposer des consultations infirmières aux familles ou pour tout élève signalé présentant des difficultés scolaires ou de comportement. Il s'agit de repérer précocement tout trouble de santé susceptible d'entraver les apprentissages et d'établir les relais nécessaires avec les professionnels de santé et d'accompagner les parents, si besoin, dans la prise en charge du ou des problèmes identifiés.

III-/ Actions menées par les parents d'élèves :

- Bourse aux jouets
- Vente de chocolats à Pâques
- Vente de gâteaux devant l'école à chaque veille de vacances (1 classe à chaque fois)
- Fête autour du jeu
- Carnaval avec les écoles

=> Cependant il y aura un problème d'accès pour brûler Pétassou avec les travaux du centre social

IV-/ Informations complémentaires :

- **La visite de l'orthoptiste de PMI** : L'orthoptiste viendra tester les enfants de PS, PS/MS et MS comme chaque année (nous n'avons pas encore les dates).

- **Le médecin de PMI** : viendra rencontrer tous les enfants de MS.

4) Organisation des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)

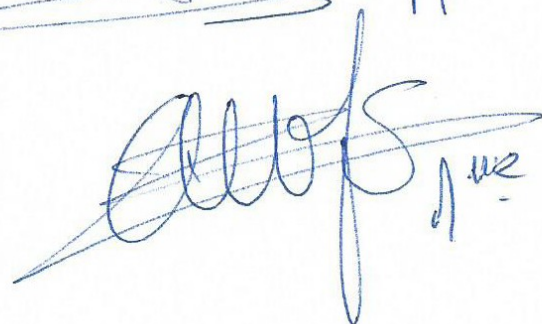
Elles sont organisées en fonction des besoins des élèves et des projets de classe par leur enseignant respectif et sont dispensés sur la pause méridienne de 11H30 à 12H00 le lundi, le mardi et le jeudi.


L'organisation tient compte de l'âge des élèves concernés.

Fin de séance à 19h45.

Signatures :

 Mme CHATEAUREYNAUD

 Mme BACOÏN


Mme Lavigne.